

ERRATUM

Dans le procès-verbal du conseil municipal du 17 janvier 2020, une erreur a été commise dans la retranscription du montant des offres.

Cette erreur, que nous regrettons et dont nous vous prions de bien vouloir nous excuser, ne remet cependant pas en cause le choix des élus qui disposaient, au moment des délibérations, de tous les devis et qui ont, après débat, procédé à un vote et choisi l'entreprise la moins disante.

Il est toutefois bon de noter que cette erreur provient du fait que deux des trois entreprises ayant fait une offre n'étaient pas assujetties à la TVA, d'où cette confusion.

Après correction de cette erreur il convient donc de lire :

Entreprises	Montants
DELUT	24 300 €
PRESTA FAB	19 318 €
CNP	28 067 €